

A Toulouse, le 12/04/2018

Affaire suivie par Rémy Bergès
Tél. : 05 61 17 30 84
Mail : anc@reseau31.fr
Identifiant du dossier : 254467

DUCLOS ROBERT ET IRENE
27 LOT DE VERLANDE
81570 SEMALENS

Objet : Rapport de contrôle de fonctionnement et d'entretien de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a établi un avis sur le fonctionnement et l'entretien de votre installation :


INSTALLATION NON CONFORME.

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint :

- le rapport technique de votre installation, à conserver.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT DE VISITE A CONSERVER

> Propriétaire

Coordonnées :
DUCLOS ROBERT ET IRENE
27 LOT DE VERLANDE
81570 SEMALENS

> Renseignements généraux

Identifiant du dossier : 254467

Adresse de l'installation d'assainissement non collectif :

5 Chemin de la Bachade
31800 LANDORTHE

Référence(s) cadastrale(s) : AB47

Surface du terrain : 1000 m²

Type d'habitation : Maison individuelle

Type de résidence : Inhabitée

Nombre de logement(s) : 1

Nombre de pièce(s) principale(s) : 4

Nombre d'équivalent-habitant(s) : 4

> Contrôle

Date du contrôle : 11/04/2018

Structure de contrôle : RESEAU31

Dossier suivi par : Rémy Bergès

Contrôle réalisé par : Rémy Bergès

Contrôle effectué en présence de : Agence CASSE

> Caractéristiques techniques

Caractéristiques du site

Zonage assainissement :	Non Collectif
Raccordabilité au réseau collectif :	Sans objet
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non

Caractéristiques du terrain

Surface :	1000 m ²
Terrain en pente :	Non
Présence de nappe :	
Terrain inondable :	Non
Usage du terrain destiné à l'assainissement :	Paysagé
<i>Encombrement du terrain</i>	
> Jardin potager sur l'ANC :	Non
> Voie de circulation sur l'ANC :	Non
> Construction sur l'ANC :	Non
> Autre :	
Respect des distances recommandées :	Oui
Respect des distances réglementaires :	Oui

Caractéristiques du sol

Etude de sol réalisée :	Non
Etude particulière :	Non

> Caractéristiques de l'installation

Filière en place

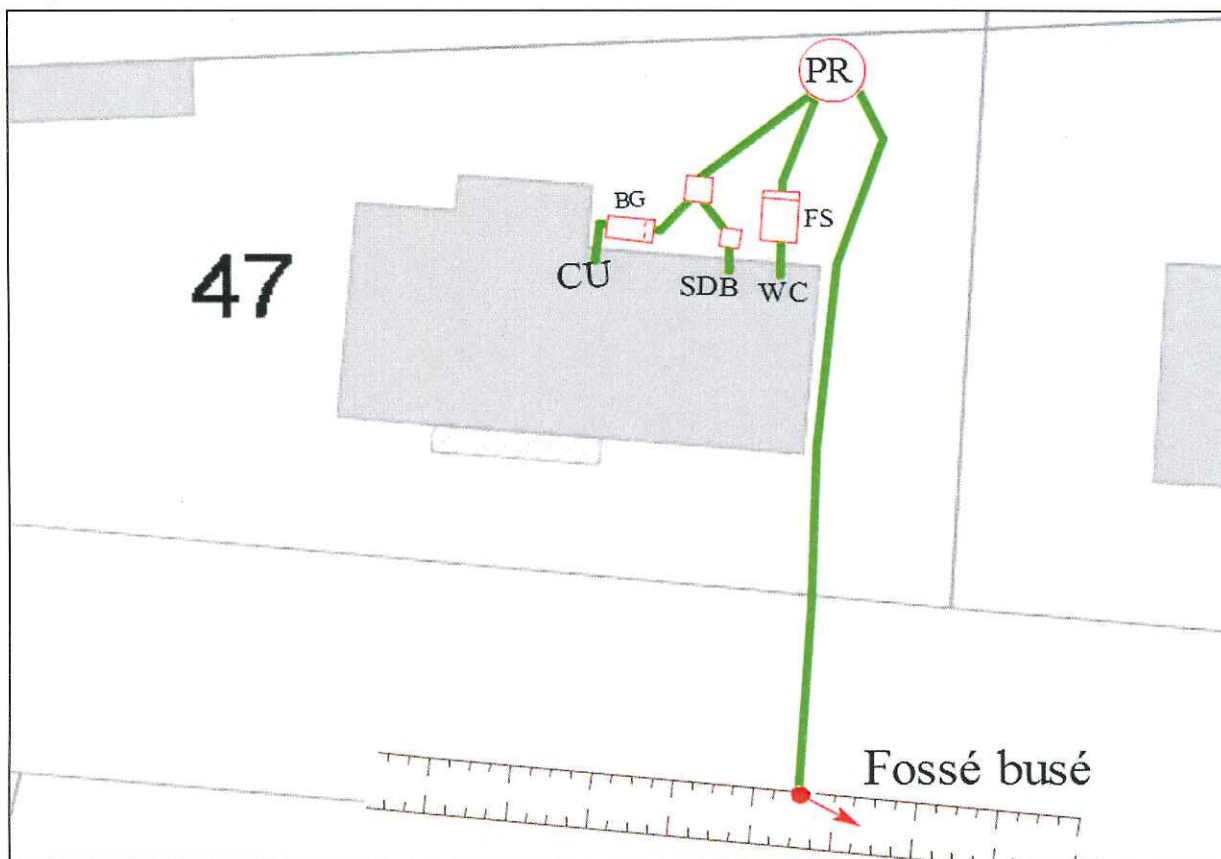
Statut de l'installation : En service

Date de mise en service : 01/01/1978

Détails de la filière

	Description	Constat	Commentaires
Relevage	eau brute et eaux pré-traitées	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Non	
Dégraisseur	Volume indéterminé (cuisine)	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Non	
Fosse septique	volume indéterminé (WC)	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Non	
Ventilation	Secondaire de diamètre 100 remontant au-dessus du toit.	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté : Non	
Collecteur pluvial	rejet des eaux pré-traitées	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Rejet non réglementaire.

> Schéma de l'installation



> Vérification du fonctionnement et de l'entretien :

Collecte des eaux usées

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ? Oui

S'ils existent, les effluents autres que les eaux usées domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ? Oui

Destination des eaux usées

Eaux vannes : Traitement primaire
Hors de la parcelle

Eaux ménagères : Prétraitement
Hors de la parcelle

Autres eaux usées :

Observations :

Défaut de sécurité sanitaire

Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable :	Non
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées :	Oui
Ruissellement d'eaux non traitées ou prétraitées vers des terrains voisins :	Oui
Eaux usées produites non collectées :	Non
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques :	Non
Nuisances olfactives récurrentes :	Non
Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées :	
Observations :	

Défaut de structure ou de fermeture

Ouvrages non sécurisés (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) :	Non
Observations :	

Installation incomplète

Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée :	Oui
Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères :	
Observations :	

Installation significativement sous-dimensionnée

Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2 :	Non
Observations :	

Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Conditions d'emploi du dispositif non respectées : Non

Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs : Non

Un des éléments ne remplit pas sa mission : Non

Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux :

Si dispositif à cultures fixées ou libres : micro bullage non homogène (présence de grosses bulles / absence d'aération) :

Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents :

Si dispositif à cultures libres (ou SBR) : présence de bulles de gaz dans le clarificateur :

Cas des toilettes sèches (problème d'épandage) :

Observations :

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs

Cas des filières électromécaniques : signes d'usure des éléments :

Accessibilité et dégagements des tés ou regards contraignants : Non

Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages) : Non

Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) : Non

Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation :

Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisé : Non

Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale) : Non

Accumulation anormale de graisses et de flottants : Non

Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser : Non

Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ... :

Observations :

> Conclusion de l'évaluation de l'installation n°254467 :

Avis du SPANC : INSTALLATION NON CONFORME.

Défauts constatés : Défaut de sécurité sanitaire

Travaux sous 4 ans : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.

Travaux sous 1 an (si vente) : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.

Recommandations : Travaux nécessaires pour la mise en conformité : mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.



Avant tout travaux de réhabilitation, il est impératif de :

- prendre contact avec la Mairie ou le SMEA 31 afin de retirer une déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

- faire réaliser une expertise géologique à la parcelle.

La déclaration, ainsi que les autres pièces nécessaires seront retournées à la collectivité qui les transmettra au SMEA 31 pour avis technique.

Lors de la réalisation des travaux, le demandeur devra prévenir le service de contrôle afin d'effectuer le contrôle de bonne réalisation avant remblaiement de l'ouvrage.

Fait à Toulouse, le 12/04/2018

Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement